

M. Jones croit que le marché américain absorbera 50 p. 100 des appareils qui sortiront de sa chaîne de montage.

Selon M. Jones, les ultra-légers sont surtout populaires chez les pilotes d'avions commerciaux qui adorent ce sport peu coûteux.

L'ultra-léger peut même être acheté en pièces détachées. Il faut environ 40 heures de travail pour assembler l'appareil, tout dépendant de la compétence de l'acheteur.

Par ailleurs, il s'agit d'un sport des plus sécuritaires. L'appareil vole avec souplesse, dans la direction désirée et sans danger.

Même quand un ultra-léger touche des fils électriques ou des arbres, de dire M. Jones, personne n'est généralement blessé gravement, car ces appareils se déplacent à une vitesse relativement réduite qui varie entre 25 et 40 kilomètres-heure.

La réglementation exige un permis spécial des pilotes d'ultra-légers, même s'ils possèdent déjà un permis ordinaire. Cette mesure n'a aucunement réduit les ventes d'ultra-légers, affirme M. Jones.

Réponse canadienne pour les dommages causés à Aeroflot

M. Allan MacEachen, vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a annoncé le 28 septembre que l'ambassadeur du Canada à Moscou a considéré comme dénuée de tout fondement la déclaration d'un représentant du ministère des Affaires étrangères de l'Union soviétique dans laquelle celui-ci critique les mesures prises par le Canada contre la compagnie aérienne soviétique Aeroflot et allègue que ces mesures contreviennent à l'accord de services aériens conclu en 1970 avec l'Union soviétique et réclame une indemnisation pour les pertes subies.

M. MacEachen a déclaré qu'il s'agit là d'une évidente tentative de l'Union soviétique de se soustraire à sa responsabilité dans la destruction du *Boeing* sud-coréen qui a entraîné la mort de 269 passagers innocents, dont dix Canadiens. Le gouvernement soviétique doit être tenu pleinement responsable de cette tragédie. De telles réclamations, qui ne sont fondées ni dans le droit ni dans les faits, ne peuvent atténuer sa responsabilité pour une violation flagrante des principes généraux du droit international ainsi que des règles et pratiques reconnues par l'aviation civile internationale.

M. MacEachen a rappelé que le Conseil

de l'Organisation de l'aviation civile internationale a adopté, par une majorité écrasante, une résolution déplorant vivement l'attaque et la destruction d'un aéronef exploité en trafic commercial international, ces actes étant « incompatibles avec les normes régissant le comportement international et les considérations humanitaires les plus élémentaires, ainsi qu'avec les règles, normes et pratiques recommandées dans la Convention de Chicago... »

M. MacEachen a noté qu'il n'a toujours pas été donné de réponse aux demandes d'explications du Canada au sujet de l'incident, pas plus qu'au message personnel qu'il a lui-même adressé au ministre des Affaires étrangères de l'Union soviétique. Le ministre des Affaires extérieures a déclaré que le Canada continuerait de réclamer à l'Union soviétique, à qui il incombe d'assumer la responsabilité de ses actes, le versement d'une indemnité pour la perte de vies et de biens canadiens.

Visite au Canada du ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas

Le ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas, M. Hans van den Broek, a effectué une visite au Canada du 22 au 24 septembre.

Lors de cette visite, M. van den Broek a eu des entretiens avec M. MacEachen sur différents aspects des relations canado-néerlandaises et sur des questions multilatérales d'intérêt mutuel.

Les ministres ont abordé différents sujets, dont le désarmement nucléaire, les missiles, le boycottage par la Commu-

Exemption fiscale

Le gouvernement vient de déposer aux Communes son projet de loi d'exemption fiscale sur les gains de capitaux diminués par l'inflation. En fait, cette loi, dite Programme d'épargne indexé, est en vigueur depuis le 12 octobre.

Dans le cadre de ce programme, tout détenteur d'actions ordinaires de sociétés canadiennes inscrites aux bourses du pays, peut payer des impôts sur ses gains de capitaux en tenant compte du fait qu'ils ont été réduits par l'inflation.

M. Allan MacEachen, ancien ministre des Finances, avait présenté ce programme dans son budget de juin 1982. M. Marc Lalonde l'a présenté de nouveau dans son budget du 19 avril dernier. Le gouvernement espère ainsi encourager les Canadiens à investir une plus grande partie de leurs économies dans les sociétés canadiennes et les aider lorsqu'elles ont besoin de comptant.

nauté économique européenne des peaux de phoques du Canada et une exposition de voiliers à Québec.

La conversation a aussi porté sur des questions commerciales et sur la situation en Amérique centrale.

M. MacEachen a offert un déjeuner en l'honneur de M. van den Broek auquel avaient été conviés des gens d'affaires canadiens d'origine hollandaise ainsi que des gens d'affaires canadiens qui traitent avec la Hollande.



M. MacEachen (à gauche) lors de ses entretiens avec M. Hans van den Broek.